

Guide des demandes d'admission pour les étudiants internationaux

**DÉCOUVREZ LES DIFFÉRENTES
PROCÉDURES D'ADMISSION POUR
LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX
SOUHAITANT ÉTUDIER À
L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES**

www.unilim.fr

Sommaire

Tableaux récapitulatifs des candidatures

1

- Pour la 1ère année d'études
- Pour la Licence 2, Licence 3, Master 1 et Master 2

2

La procédure de demande d'admission préalable (DAP) pour la Licence 1

- Les dossiers blancs
- Les dossiers verts
- Les exceptions
- Le calendrier des opérations

3

Le test de connaissance du français (TCF)

- Passage du TCF et calendriers
- Les cas de dispense

4

Les procédures pour une inscription en Licence 2, Licence 3, Master 1, Master 2

- Vous résidez dans un pays avec procédure Etudes en France
- Vous résidez dans un pays hors procédure Etudes en France

5

Les droits d'inscription à l'Université de Limoges

6

Contacts





Tableaux récapitulatifs des candidatures

Candidatures pour la 1ère année d'études

STATUT DU DEMANDEUR	DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES	1ÈRE ANNÉE DE LICENCE	FILIÈRES SÉLECTIVES NON UNIVERSITAIRES PRÉSENTES DANS PARCOURSUP (BTS, BTSA, DCG, CPGE, DN MADE, DMA...)	FILIÈRES SÉLECTIVES UNIVERSITAIRES (BUT, DEUST, DU, CUPGE...)
Candidat français ou candidat ressortissant de l'UE, de l'EEE, de la Confédération suisse, Monaco et Andorre	Bac français, bac européen (1) Diplôme européen (2) Diplôme étranger hors UE Bac international	PARCOURSUP (3) (4)	PARCOURSUP (3) (4)	PARCOURSUP (3) (4)
Etudiant étranger non ressortissant de l'UE, de l'EEE, de la Confédération suisse, Monaco et Andorre relevant d'un <u>pays à procédure Etudes en France</u>	Bac français, bac européen (1) Diplôme européen (2) Diplôme étranger hors UE Bac international	PARCOURSUP (3) (4) DAP VIA ETUDES EN FRANCE	PARCOURSUP (3) (4) PARCOURSUP (3) (4)	PARCOURSUP (3) (4) Etudes en France hors DAP si non résidant en France
Etudiant étranger non ressortissant de l'UE, de l'EEE, de la Confédération suisse, Monaco et Andorre relevant d'un <u>pays HORS procédure Etudes en France</u>	Bac français, bac européen (1) Diplôme européen (2) Diplôme étranger hors UE Bac international	PARCOURSUP (3) (4) DAP	PARCOURSUP (3) (4) PARCOURSUP (3) (4)	PARCOURSUP (3) (4) PARCOURSUP (3) (4)

(1) Diplôme délivré par les écoles européennes des Etats membres de l'Union européenne (<https://www.eursec.eu/fr/Accredited-European-Schools/locations>)

(2) Diplôme de fin d'études secondaires délivré par un État membre de l'Union européenne (exemples : Abitur allemand, Bachillerato espagnol...)

(3) Portail de pré-inscription PARCOURSUP (<https://www.parcoursup.fr/>)

(4) Les candidats ayant accepté une proposition d'admission sur PARCOURSUP doivent se rapprocher des services consulaires aux fins de délivrance de visa.

Candidatures pour la Licence 2, Licence 3, Master 1 et Master 2

VOUS RÉSIDEZ DANS UN PAYS À PROCÉDURE ÉTUDES EN FRANCE

Vous devez déposer votre demande sur le **site internet
de l'espace Campus France du pays d'origine** :
[http://www."nomdupays".campusfrance.org](http://www.)



VOUS RÉSIDEZ DANS UN PAYS HORS PROCÉDURE ÉTUDES EN FRANCE

Vous devez consulter le site internet de l'Université de Limoges et déposer votre candidature en ligne via eCandidat ou Mon Master :

- **E-candidat** : <https://ecandidat-scol.unilim.fr/ecandidat/#!accueilView>
- **Mon Master** : <https://www.monmaster.gouv.fr/>

2

La procédure de demande
d'admission préalable (DAP)
pour la 1^{ère} année de Licence



Etudiants étrangers

La procédure de demande d'admission préalable (DAP) concerne obligatoirement les **étudiants étrangers non ressortissants de l'Union européenne**, de l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse **titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires** sollicitant une **première inscription en première année de Licence**.

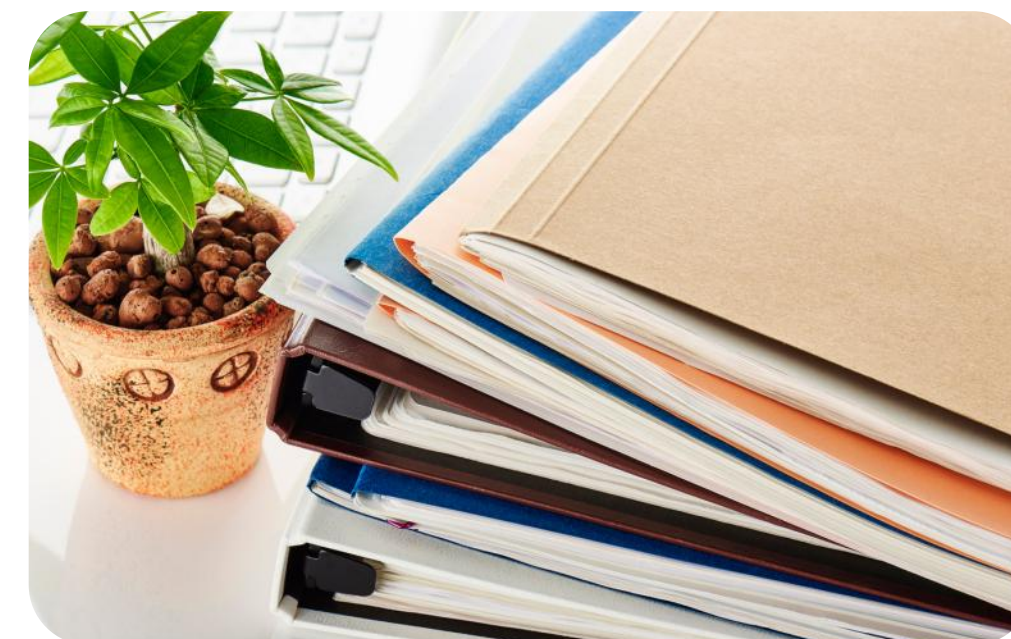
➡ Les demandes d'inscription en **filière sélective universitaire** (IUT par exemple) se font par un [dossier Etudes en France - hors DAP](#).



Choix des formations

Le candidat peut choisir :

- une seule mention de licence dans trois universités différentes,
- trois mentions différentes dans la même université,
- trois mentions différentes dans trois universités différentes.



Dossiers de candidature

Pour les dossiers verts et blancs en version papier, un dossier devra être rempli pour chaque formation demandée.

La cohérence dans le projet d'études doit être recherchée.

La réponse apportée par un établissement à la demande d'admission préalable n'est valable que pour l'année universitaire mentionnée sur le dossier.

La procédure des dossiers blancs

Pour qui ?

Vous ne résidez pas en France et vous n'avez pas obtenu ou ne préparez pas le baccalauréat français ou le baccalauréat européen



Téléchargement du dossier

Les dossiers blancs doivent être téléchargés par les candidats sur le site Internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Obtenir le dossier à l'étranger

À l'étranger, les dossiers peuvent également être délivrés par le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France.

Remplir le dossier en ligne

Les dossiers blancs sont à remplir de manière électronique exclusivement par les Espaces Campus France à procédure Etudes en France pour les candidats nationaux ou résidents des pays concernés.

Consulter les ressources

Les candidats peuvent suivre les liens vers le dossier blanc et la notice explicative sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Ressources

Pour le dossier blanc : [lien vers le dossier](#)

Pour la notice explicative des dossiers blancs : [lien vers la notice](#)

Les dossiers verts

Pour qui ?

Vous habitez en France et vous n'avez pas obtenu ou ne préparez pas le baccalauréat français ou le baccalauréat européen



Les dossiers verts doivent être téléchargés par les candidats sur le site Internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ils peuvent être remis, à l'Université de Limoges par la Direction des Etudes, exclusivement aux étrangers résidant en France.

Attention : Si vous êtes en France avec un visa touristique, vous dépendez de la procédure DAP blanche.

Le candidat envoie en même temps les dossiers aux trois universités demandées.

Ressources

Pour le dossier vert : [lien vers le dossier](#)

Pour la notice explicative du dossier vert : [lien vers la notice](#)

Direction des Etudes : Pôle Formation - Campus des Jacobins -
88 rue du Pont Saint-Martial 87000 Limoges



Vous êtes dispensé(e) de la procédure de demande d'admission préalable (DAP)
dans les situations suivantes :

Programmes d'études spécifiques

- Venu(e) en France pour effectuer des études dans le cadre d'un programme arrêté par accord entre les gouvernements ou d'un programme défini par une convention interuniversitaire.
- Boursier(e) du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé (CNOUS, CIES, ...).

Statuts spéciaux

- Apatride ou réfugié(e) politique (à justifier par la présentation d'un titre de séjour avec ladite mention), bénéficiaires de la protection subsidiaire.
- Enfant de diplomate en poste en France et résidant en France.

Exceptions supplémentaires

- Peuvent être dispensés de la DAP, les candidats qui peuvent justifier d'une inscription post-bac au sein d'un établissement français d'enseignement.
- Dispense également pour les formations en vue de la délivrance d'un diplôme universitaire (DU) de niveau supérieur à un niveau IV.

Pour les cas de dispense, **les universités vérifient que les candidats sont titulaires d'un diplôme ouvrant l'accès à l'enseignement supérieur** dans le pays où il a été obtenu **et que leur niveau de français est compatible avec la formation.**

Le calendrier des opérations



Dossier DAP

Les dossiers DAP pourront être **téléchargés à partir du 1er octobre 2026.**

Les demandes de dossiers par correspondance devront être faites avant le 30 novembre 2026.



Dépôt des dossiers

Les dossiers DAP pour la **rentrée universitaire 2027-2028** doivent être déposés, accompagnés des pièces justificatives demandées, **au plus tard le 15 décembre 2026 :**

- Dossiers blancs : aux services culturels du poste diplomatique de votre pays d'origine.
- Dossiers verts :

Université de Limoges
Direction des Etudes
88 rue du Pont Saint-Martial
87000 Limoges



Réponses aux candidatures

Les réponses aux candidatures dans le cadre de la procédure DAP devront être apportées par l'université au plus tard le **30 avril 2027.**

En cas de réponse positive de l'université, les étudiants ont **jusqu'au 31 mai 2027 pour accepter la proposition.**

L'absence de réponse à la date du 31 mai 2027 équivaut à un refus de la proposition d'inscription.



3

Le test de connaissance du français (TCF)

Passage du TCF et calendriers

1

Test de Connaissance du Français (TCF)

Dans le cadre d'une DAP, les **étudiants non francophones** doivent passer le **TCF tout public avec épreuve d'expression écrite obligatoire**, pour évaluer leur niveau de français.

2

Calendrier à l'étranger

Pour la rentrée de septembre 2027, les candidats auront besoin de leurs résultats avant la date de début des commissions (fixées en mars 2027) et devront donc passer le TCF dans le cadre de la DAP mi-février 2027 au plus tard.

Les étudiants devront se rapprocher soit des espaces campus France des pays concernées par la procédure Études en France, soit directement auprès des SCAC.

Calendrier en France

Pour la rentrée de septembre 2027, les candidats devront passer le TCF dans un centre de passation agréé par France Éducation international pour faire passer des sessions du TCF tout public (avec épreuve d'expression écrite obligatoire), qui pourront être organisées sur support papier ou sur support ordinateur tout au long de l'année.



Cas de dispense de la vérification du niveau linguistique

Les candidats ressortissants des pays de l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires sont dispensés de la procédure DAP et peuvent donc présenter directement une demande d'inscription à l'université de leur choix qui jugera de l'opportunité, ou non, de leur faire passer une épreuve de vérification linguistique.

Ressortissants des États où le français est
langue officielle à titre exclusif

Candidats titulaires du baccalauréat français
ou du baccalauréat européen

Boursiers étrangers du Gouvernement
français ou dont les bourses sont gérées par
un organisme français agréé

Candidats ayant subi avec succès les
épreuves du TEF (Test d'évaluation du
français)

Candidats dont les études secondaires se
sont déroulées, en majorité, en français,
dans un pays où le français n'est pas la seule
langue officielle

Étudiants issus d'établissements comportant
des sections bilingues francophones

Candidats étrangers pouvant justifier d'une
inscription dans une formation post-
baccalauréat dispensée par un
établissement français d'enseignement
l'année précédant l'année universitaire pour
laquelle ils présentent leur demande
d'admission

Titulaires de diplômes de connaissance de
langue française de niveau DELF B2,
DALF C1 ou DALF C2

Candidats résidant dans un pays où le
français est langue officielle à titre exclusif
et titulaires d'un diplôme de fin d'études
secondaires d'un pays où le français est
langue officielle à titre exclusif.

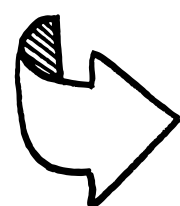
Candidats venant en France effectuer des
études dans le cadre d'un programme arrêté
par accord entre les gouvernements ou d'un
programme défini par une convention
interuniversitaire

Aucune autre dispense ne peut être accordée en dehors de celles mentionnées.

Le motif de la dispense doit figurer, sur le dossier du candidat, à côté de la mention « A dispenser ».

4

Les procédures pour une inscription
en Licence 2, Licence 3, Master 1 et
Master 2



Vous résidez dans un pays à procédure Etudes en France



L'Université de Limoges adhère à l'agence Campus France et au dispositif « Etudes en France ».

Les étudiants qui résident à l'étranger (hors CEE, hors BGE/BGF) désireux de suivre leurs études à Limoges devront passer par l'Agence Campus France, pour déposer leurs demandes.

Dans les pays où il existe un Centre pour les Etudes en France (CEF), l'étudiant remplira son dossier de demande d'admission de manière électronique via le site Internet du CEF du pays : [http://www."nomdupays".campusfrance.org](http://www.)



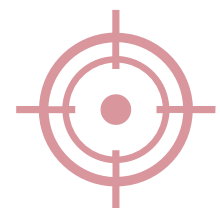
74 pays sont rattachés à la procédure "Etudes en France" :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Bolivie, Brésil, Burkina-Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Etats-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, Pérou, Qatar, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

Le rôle de l'espace Campus France

L'espace Campus France a un rôle **d'accompagnement des étudiants dans leurs démarches**. Il dépend directement du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) des Ambassades.

Son objectif est d'améliorer la qualité des services offerts aux étudiants étrangers désireux d'étudier en France et de faciliter leurs démarches administratives et pédagogiques.



Accompagnement des étudiants dans leurs démarches.



Gestion des dossiers dématérialisés
Candidatures en ligne via le site web du CEF du pays.



Organisation du TCF dans les pays concernés.

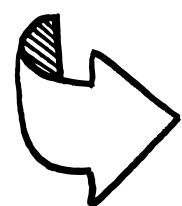


Orientation et conseil tout au long du processus.



Université
de Limoges





Vous résidez dans un pays hors procédure Etudes en France

Dépôt de candidature

Vous devez consulter le **site internet de l'Université de Limoges** et déposer votre candidature en ligne via eCandidat ou Mon Master :

- **E-candidat** : <https://ecandidat-scol.unilim.fr/ecandidat/#!accueilView>
- **Mon Master** : <https://www.monmaster.gouv.fr/>



Acceptation de la candidature

Si votre demande est acceptée par l'Université de Limoges, vous devrez entreprendre les démarches pour l'obtention du visa auprès de l'Ambassade de France de votre pays de résidence.



5

Les droits d'inscription à l'Université de Limoges

Le montant des droits d'inscription (droits différenciés) s'élève, pour l'année 2026-2027* :

- **Licence : 2 902 € par an**
- **Master : 3 950 € par an**

Pour 2027-2028, l'Université de Limoges exonèrera les candidats retenus à hauteur du seuil autorisé (25%), et continuera à mettre en place des dispositifs de financement, pour les étudiants en faisant la demande.

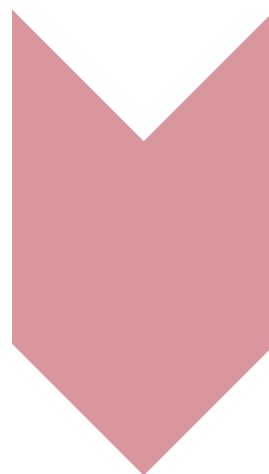
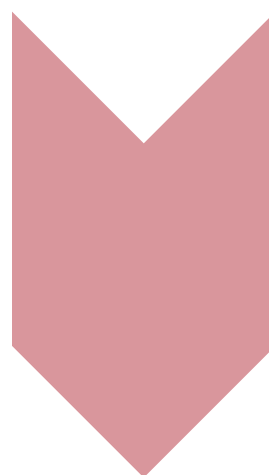
Les modalités de demande d'exonération seront communiquées uniquement aux étudiants retenus par les commissions pédagogiques ad-hoc.

A cela, s'ajoute le montant de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) :

- **105€** pour l'année 2026-2027*

**Sous réserve de modification réglementaire pour l'année 2027-2028.*

6 Contacts à l'Université de Limoges



Direction des Etudes

Pour toute question sur les procédures d'admission.

Campus des Jacobins - 88 rue du Pont St Martial - 87000 Limoges

Tél : +33 (0) 5 55 14 92 81 - Mél : scolarite@unilim.fr

Direction Orientation Réussite et Insertion

Pour obtenir des renseignements sur les formations.

Campus des Jacobins - 88 rue du Pont St Martial - 87000 Limoges

Tél : +33 (0) 5 55 14 90 70 - Mél : orientation@unilim.fr

Bureau d'Accueil International

Pour une assistance spécifique aux étudiants internationaux.

Campus de Vanteaux - 39 H rue Camille Guerin - 87036 Limoges Tél :

+33 (0) 5 55 14 56 53 ou 56 64 - Mél : accueil.international@unilim.fr

Confidentialité des données

Les données personnelles collectées dans le cadre des procédures « Etudes en France » et « Demande d'admission préalable » sont utilisées aux fins de gestion des candidatures des étudiants non ressortissants de l'UE à des formations proposées par l'Université de Limoges. Elles sont utilisées par les personnes habilitées du Pôle formation, les responsables de scolarité, les responsables de formation et les agents des services de scolarité des composantes concernées. Elles seront conservées par le Pôle formation de l'Université de Limoges pour une durée de deux ans à compter du jour de leur collecte concernant les dossiers de demandes d'admission préalable et jusqu'à extinction des voies de recours pour les dossiers Etudes en France.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de limitation du traitement de vos données ainsi que du droit à la portabilité.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données par voie électronique : dpd@unilim.fr, ou par courrier postal à l'adresse de l'Université de Limoges.